



Rupture conventionnelle de CDI

Par **Noemie25**, le **31/03/2015** à **18:49**

Bonjour je travaille dans une entreprise depuis env 10 ans. Plusieurs facteurs font que l'ambiance n'est plus sereine et les départs se multiplient... J'ai donc demandé une rupture conventionnelle (ainsi qu'un autre collègue) mais on nous l'a refusée prétextant le paiement d'indemnités et l'enquête de l'Inspection du travail. Par contre, celle du fils de la RH qui est salarié depuis moins de 2 ans a été acceptée... Passe-droit? Abus de pouvoir? Discrimination? Est-ce légal? Vous remerciant. Cordialement.

Par **P.M.**, le **31/03/2015** à **19:41**

Bonjour,
L'employeur peut refuser une rupture conventionnelle tout en l'accordant à un autre salarié même si je ne vois pas de quel enquête de l'Inspection du Travail il voudrait parler car l'homologation n'en est pas vraiment une...